

Sujet : sommation de retrait de pages de votre site Internet

De : Dominique JONGBLOED <jongbloed.dominique@ >

Date : 28/02/2017 14:56

Pour : "irna@orange.fr" <irna@orange.fr>

Copie à : "infos@nordsud-institute.com" <infos@nordsud-institute.com>, "Sylvius-
editions@outlook.fr" <Sylvius-editions@outlook.fr>, "Geostar-france@outlook.fr" <Geostar-
france@outlook.fr>, "Studio.ledonjon@outlook.com" <Studio.ledonjon@outlook.com>,
"Shangri-la.prod@outlook.fr" <Shangri-la.prod@outlook.fr>,
, "parquet09.tgi-
paris@justice.fr" <parquet09.tgi-paris@justice.fr>

COPIE A : Avocats - Procureur de la République - Préfet de Police de PARIS - Secrétaire général de
Nordsud Institute - Directeurs et directrices généraux des sociétés SYLVIUS SAS - GEOSTAR SAS - STUDIO
LE DONJON SAS - SHANGRI-LA SAS - association L'autre.net

Madame, Monsieur,

Des informations me concernant, concernant l'association **Nordsud Institute**, les sociétés **Sylvius**,
Geostar, **Studio le Donjon**, **Shangri-la**, et notamment des informations **relevant de ma vie privée**, sont
actuellement diffusées sur votre site internet sur les pages suivantes :

<http://irna.lautre.net/-Dominique-Jongbloed-.html>

<http://irna.lautre.net/Des-consequences-tragiques-d-un.html>

<http://irna.lautre.net/Tragic-consequences-of-an-April.html>

<http://irna.lautre.net/Les-tribulations-d-un-aventurier.html>

<http://irna.lautre.net/Quand-un-aventurier-fait-du.html>

<http://irna.lautre.net/De-l-incoherence-erigee-en-systeme.html>

<http://irna.lautre.net/Les-Pieds-nickeles-as-du-contre.html>

<http://irna.lautre.net/Ou-l-on-decouvre-que-l-habit-ne.html>

<http://irna.lautre.net/Hypocrisie-ou-transparence.html>

<http://irna.lautre.net/Ou-l-on-decouvre-deuxieme-partie.html>

<http://irna.lautre.net/Ou-l-on-decouvre-troisieme-partie.html>

<http://irna.lautre.net/L-Aventurier-le-Pigeon-et-la.html>

Ainsi que toutes les publications dont nous n'avons pas connaissance.

Je souhaite que ces informations soient supprimées **immédiatement** car :

La publication sur internet de celles-ci **porte atteinte à ma vie privée, à mon image et à ma réputation**
ainsi qu'à celles **de l'association Nordsud Institute et aux sociétés Sylvius, Geostar, Studio le Donjon,**

Shangri-la.

On y trouve des photographies de moi, de Nordsud Institute, et des logos des sociétés, des textes déposés écrits par moi ou par l'association ou les sociétés, pour lesquelles vous n'avez jamais obtenu d'autorisation d'usage. Cela constitue dans son ensemble une violation de la Loi.

Vos textes, pris sur mes pages, celles de Nordsud Institute, entre autres, sont réinterprétés et vos commentaires excessifs et négatifs à mon encontre et à l'encontre de Nordsud Institute et desdites sociétés constituent des expressions outrageantes à mon encontre, à l'encontre de Nordsud Institute et à celle des sociétés.

Vous diffusez et faites diffuser, au travers de vos connectés sur Facebook et ailleurs, de faux avis négatifs déposés sur des sites d'achats et/ou des forums à l'encontre de mes ouvrages, conférences, films et expéditions, me créant notamment un préjudice financier important ainsi qu'à Nordsud Institute et aux sociétés sus-citées.

Vous avez utilisé des éléments protégés par le droit d'auteur, notamment des éléments inclus sur mes pages Facebook (document qui peuvent être publiés par moi de manière publique mais qui n'autorisent pas pour autant la copie et l'usage public non rémunéré, à priori détourné) mais également sur mon site Internet. Certains éléments relèvent même de la propriété intellectuelle des entreprises citées ci-dessus.

Tout ceci constitue des éléments de diffamation punis d'une amende de 12.000 euros (art 29 et 32 de la loi du 29 Juillet 1881)

L'injure, et toute expression outrageante, terme de mépris ou invectives, est punie d'une amende de 12.000 euros (art 29 et 33 de la loi du 29 Juillet 1881)

Le fait de porter atteinte à mon image de marque, celle de Nordsud Institute, celle des sociétés citées plus haut, afin de détourner la clientèle en usant de propos ou d'arguments répréhensibles, ayant ou non une base exacte, diffusés ou émis ...(..) de manière à toucher les clients de moi-même, l'association ou les entreprises (CA.Vers., 9 septembre 1999 D.2000,somm. p311) **peut donner lieu à une condamnation au paiement de dommages-intérêts** (art 1382 du Code Civil).

Le parasitisme peut également donner lieu à une condamnation au paiement de Dommages -Intérêts (art 1382 du Code Civil).

Le fait d'usurper mon identité, celle de Nordsud Institute, afin de troubler notre tranquillité et de porter atteinte à notre honneur et notre considération, est puni d'un an de prison et de 15.000 euros d'amendes. Cette infraction est punie des mêmes peines **tout particulièrement lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne** (art 226-4-1 du Code pénal)

Usant de documents et photos trafiqués, n'étant pas identiques aux originaux détenus, publiés en entier ou en partie, au mépris des lois et règlement relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon. Elle est punie d'une amende de 300.000 euros et d'une peine de prison de 3 ans (art L 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

L'atteinte portée aux droits du titulaire des marques (art L 716-1 du Code de la propriété intellectuelle) par la contrefaçon de marque est punie également de 3 ans de prison et 300.000 euros d'amendes (art L716-10 du Code de la propriété intellectuelle).

A ce titre vous êtes responsable de plein droit et donc légitimement condamnable.

Je vous demande donc, conformément à la procédure conseillée par mes avocats et conforme aux dispositions de la loi n°2004 -575 du 21 Juin 2004 pour la Confiance dans l'Économie Numérique, **de faire le nécessaire pour que ces pages soient immédiatement supprimées et qu'elles ne soient plus référencées par les moteurs de recherche.**

Vous disposez d'un délai maximal de huit jours, suivant la réception de ce courrier, pour répondre à ma demande. **A défaut, la plainte déposée au Procureur de la République de Paris et auprès du Préfet de police, sera alors validée de part votre refus d'obtempérer.**

Sachez qu'il ne me sera plus possible ensuite de faire marche arrière et de négocier ultérieurement un éventuel arrangement amiable. **Je vous invite donc à prendre très au sérieux cette sommation.** La suivante venant par exploits d'huissiers ne sera pas du même acabit et enclenchera irrémédiablement la procédure. Vous pouvez encore faire marche arrière aujourd'hui. Dans huit jours il sera trop tard.

Dans l'attente de voir quelle sera votre décision,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique JONGBLOED

13, rue Coulmier - Immeuble "Le Donjon"
Quartier St Roch - Le Pont du Las
83200 TOULON

GSM : 06 01 77 09 70